

Formation, emploi, intégration



pixabay.com / CC0 Creative Commons / Free-Photos

Interview de Madame Anne Poffet, responsable du Bureau d'Insertion Professionnelle du Canton du Valais

« **Nous y arriverons** »-« **Wir schaffen das** ». Tel fut l'engagement d'Angela Merkel, chancelière de la République allemande, quand elle ouvrit ses frontières, en septembre 2015, à près d'un million de réfugiés. Madame Anne Poffet, responsable du Bureau d'Insertion Professionnelle (BIP) à Sion, dans le Canton du Valais, exprime la même volonté de réussir, face à la rédaction valaisanne de Voix d'Exils venue à sa rencontre. Là s'arrête la comparaison. Car après, à chacune ses responsabilités et ses armes face aux hommes, au temps et à l'espace.

Voix d'Exils : Pouvez-vous nous présenter le BIP ?

Madame Anne Poffet : Le BIP est un bureau d'insertion professionnelle mis

en place à l'intention des personnes relevant du droit d'asile en Valais. Nous sommes installés dans des bureaux au centre-ville de Sion depuis une année et demi, et regroupés en deux structures : le Service promotion de la Croix-Rouge Valais qui s'occupe des personnes avec un permis de réfugié F ou B et la plateforme emploi de l'Office de l'asile qui s'occupe des permis N ou F admission provisoire. Nous sommes six collaborateurs à plein temps pour aider et accompagner toutes ces personnes de l'asile à trouver du travail.



Photo: rédaction valaisanne de Voix d'Exils. Anne Poffet (deuxième depuis la gauche) entourée des rédactrices et rédacteurs de la rédaction valaisanne

VE : Quelles sont les opportunités offertes ici ?

A.P : Il y a des différences selon le permis que vous avez : pour les permis N, en premier emploi, il y a six domaines d'activités autorisés: la santé, l'agriculture, l'économie domestique, l'hôtellerie-

restauration, la boucherie, et la boulangerie. Attention, il n'est pas possible de passer par une agence de travail temporaire pour un premier emploi. Le premier travail doit être une activité lucrative (le bénévolat ou la participation à un programme de formation ne sont pas pris en considération).

Les permis F, F réfugiés et B sont autorisés selon leurs compétences à exercer dans tous les domaines d'activité sans restriction.

Je tiens à signaler que chez nous, en Suisse et en Valais, 75% des embauches se font grâce au réseau. C'est pour ça qu'il est important de faire des stages, pour rencontrer des gens, se faire des contacts.

VE : Avec un CFC est-on sûr d'avoir un travail ?

A.P : Non, mais c'est une bonne clé. Le salaire sera plus élevé pour une personne qui a un CFC que pour une personne qui n'en a pas.

VE : Comment peut-on demander le soutien du BIP ?

A.P : La demande de soutien au BIP passe toujours par l'assistant(e) social(e). Ce dernier doit vérifier certains critères avant d'inscrire son client au BIP. Il doit notamment voir s'il y a des possibilités de garde d'enfants pour les familles monoparentales, vérifier que le niveau de langue est suffisant (minimum A2), que la personne n'a pas de problèmes de santé physique ou psychique empêchant l'exercice d'une activité lucrative et que la personne est motivée et proactive dans son insertion professionnelle

VE : Est-il possible de trouver du travail en dehors du canton, le BIP s'implique-t-il ?

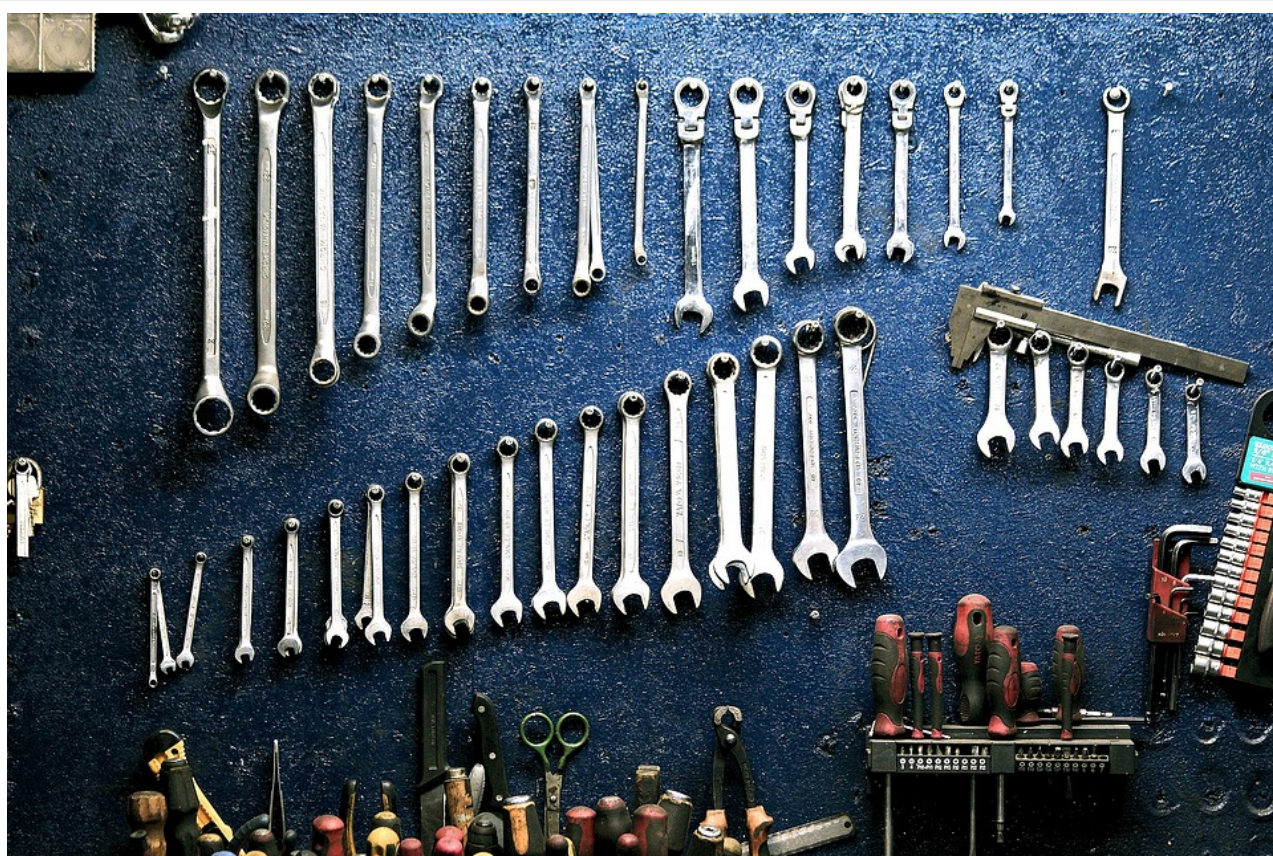
A.P : Nous avons le mandat d'aider les personnes qui habitent en Valais et qui veulent travailler en Valais. Pour travailler à l'extérieur du canton, avec un permis B, les démarches seront plus faciles qu'avec un N. Dans tous les cas, les administrations cantonales sont impliquées et c'est le canton de l'employeur qui prend la décision finale; le BIP aidera le candidat à remplir les papiers nécessaires.

VE : Y a-t-il une limitation d'âge pour accéder à certaines formations ?

A.P : il n'y a pas de limitation d'âge. Il y aura toujours un niveau de maîtrise de la langue selon les études à entreprendre. On exigera au moins le niveau B1 pour le CFC. Pour l'Université : B1, B2, voire C1. La principale difficulté, pour une personne plus âgée, c'est de se rendre compte que les cours vont vite, et qu'elle sera assise sur les bancs aux côtés de personnes bien plus jeunes !

VE : Pouvez-vous nous parler de la collaboration entre le BIP et l'EVAM de Lausanne par rapport à la formation dans le domaine de la santé?

A.P : Oui, l'EVAM propose un Certificat d'auxiliaire de santé sur 6 mois spécialement pour les personnes migrantes. Jusqu'ici, deux ou trois places par session sont réservées aux candidats valaisans et, en échange, les Vaudois peuvent obtenir des places dans les formations en Valais, notamment dans l'agriculture.



pixabay.com / CC0 Creative Commons

VE : Peut-on devenir son propre patron ?

Mme A.P : Pour les permis N, ce n'est pas possible en premier emploi. Et pour les permis F et B, il faut faire une demande spéciale accompagnée d'un business plan cohérent. qui sera soumise au Service Industrie, Commerce et Travail. Le futur entrepreneur ne recevra cependant pas d'argent du bureau ou de l'assistance, il doit investir son propre argent.

VE : Y a-t-il déjà un bilan de votre action ? Des statistiques ?

A.P : Il est difficile de parler du bilan du BIP. Il serait plus juste de parler du bilan global de tout **l'Office de l'asile**, car l'intégration professionnelle est une priorité actuellement. Tous les collaborateurs, qu'ils soient assistants sociaux, professeurs de français, responsables d'ateliers de formation sont, à leur mesure, des agents d'insertion. Mais voici quelques chiffres: 85% des personnes suivies par le BIP et la Croix-Rouge Valais ont été placées dans des entreprises pour des stages, et plusieurs ont trouvé un emploi fixe. C'est très encourageant.

Une grande partie de notre travail reste consacrée à informer les patrons et les employeurs potentiels – car certains ne connaissent pas toujours bien ce que nous faisons – afin de construire avec eux de solides liens de confiance.

Les efforts de l'équipe du BIP sont en train de changer les perspectives des requérants d'asile en Valais. Ce constat fait, il ne faut pas oublier qu'il répond à une demande fondamentale des requérants eux-mêmes : comme n'importe quel être humain, chacun a envie de se réaliser à travers un travail.

La rédaction valaisanne de Voix d'Exils

Ps: depuis notre entretien, la Confédération a fait passer l'aide à **l'intégration** des migrants de 6'000 CHF à 18 000 CHF par individu (réfugiés et admissions provisoires)